



Avis d'audience par écrit

Le 6 octobre 2017

Réf. 2017-H-101

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience fondée sur des mémoires en **novembre 2017**, au cours de laquelle la Commission examinera une demande des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) concernant la modification de son permis de déchets de substances nucléaires pour l'installation de gestion à long terme des déchets de Port Hope, située à Port Hope (Ontario).

Les LNC veulent faire modifier leur permis afin de pouvoir appliquer une nouvelle stratégie de gestion de l'arsenic dans des aires précises sous et près de certaines cellules de stockage des déchets à l'installation de gestion à long terme des déchets. Celles-ci sont en construction dans le cadre de l'Initiative de la région de Port Hope.

En vertu de l'article 3 des *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (les Règles), la Commission a décidé de varier les Règles afin que le déroulement de cette audience soit le plus informel et le plus rapide possible, compte tenu des circonstances et de l'équité. La Commission va examiner les mémoires des LNC et du personnel de la CCSN ainsi que les interventions écrites du public. Une formation de la Commission délibérera par la suite et rendra une décision sur la demande des LNC.

En vertu de l'article 19 des Règles, les membres du public qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier en cause ou qui possèdent des renseignements pouvant être utiles à la Commission pour en arriver à une décision sont invités à présenter par écrit leurs commentaires sur la demande des LNC. Les demandes d'intervention doivent être envoyées au Secrétariat de la Commission au plus tard le **6 novembre 2017**, au moyen du [formulaire de demande en ligne](#) ou aux coordonnées indiquées ci-dessous. **Les demandes d'intervention doivent comprendre les renseignements suivants :**

- un mémoire comprenant les commentaires qui seront présentés à la Commission
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du demandeur

Veillez noter que tous les mémoires sont mis à la disposition du public sur demande auprès du Secrétariat. Les renseignements personnels, comme l'adresse et le numéro de téléphone, sont essentiels pour relier le mémoire à son auteur. Veuillez présenter vos renseignements personnels sur une page distincte si vous voulez assurer leur confidentialité.

Les mémoires examinés pendant l'audience ne sont pas disponibles sur le site Web de la CCSN. Pour les obtenir, il faut en faire la demande auprès du Secrétariat aux coordonnées ci-dessous.

Lorsque la Commission aura délibéré et pris une décision dans ce dossier, un compte rendu de décision sera publié sur le site Web de la CCSN, à suretenucleaire.gc.ca, et mis à la disposition du public sur demande.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Agente principale du tribunal
Secrétariat
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater, C.P.1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-947-8300 ou 1-800-668-5284
Télec. : 613-995-5086
Courriel : cns.interventions.ccsn@canada.ca